



AUPLATA

Société anonyme au capital de 9.434.107 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg – 97354 Rémire-Montjoly
R.C.S. CAYENNE 331 477 158

COMPTES CONSOLIDES **Du 01/01/2015 au 31/12/2015**

ÉTATS FINANCIERS

1	FAITS MARQUANTS	12
1.1	Activité.....	12
1.2	Titres miniers.....	12
1.3	Acquisition d'OMCI.....	12
1.4	Développements	12
1.5	Evolution de capital.....	13
1.6	Accord Newmont Mining.....	13
2	PRINCIPES COMPTABLES.....	13
2.1	Reclassement de présentation au sein du bilan consolidé.....	13
2.2	Base de préparation des états financiers	14
2.3	Principes de consolidation	15
2.4	Référentiel comptable	15
2.4.1	Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2015	15
2.4.2	Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations adoptés ou non par l'UE entrant en vigueur postérieurement au 1er janvier 2015 mais pouvant être anticipés.....	15
2.5	Méthodes et règles d'évaluation	15
2.5.1	Événements postérieurs à la date de clôture	15
2.5.2	Résultat par action.....	15
2.5.3	Produits et charges non récurrents	16
2.5.4	Regroupement d'entreprise	16
2.5.5	Pertes de valeur.....	16
2.5.6	Immobilisations incorporelles.....	17
2.5.7	Actifs miniers.....	17
2.5.8	Immobilisations corporelles hors actifs miniers	18
2.5.9	Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	18
2.5.10	Contrats de location	18
2.5.11	Actifs financiers	19
2.5.12	Stocks, encours et reconnaissance des revenus.....	19
2.5.13	Créances et dettes.....	19
2.5.14	Écarts de conversion – Risques de change	19
2.5.15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
2.5.16	Provisions pour risques et charges.....	19
2.5.17	Provision pour remise en état des sites	19
2.5.18	Impôts différés et situation fiscale latente	20
2.5.19	Actions propres	20
2.5.20	Paiement en action	20
2.5.21	Instruments financiers dérivés	21
2.5.22	Crédit d'impôt recherche (CIR).....	21
2.5.23	Actifs et passifs éventuels.....	22
2.5.24	Engagements de retraite.....	22
3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	22
4	NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS	23
4.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	23
4.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	23
4.1.2	Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes).....	24
4.1.3	Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels	25
4.1.4	Flux de pertes de valeur des actifs incorporels et corporels	25
4.2	Titres de participation mis en équivalence.....	25
4.3	Actifs financiers non courants.....	25
4.3.1	Titres disponibles à la vente.....	25
4.3.2	Prêts et créances.....	26
4.4	Stocks et encours	26
4.5	Clients et comptes rattachés	26
4.6	Autres actifs non courants et courants	27
4.7	Impôts sur les sociétés	27

4.7.1	Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif.....	27
4.7.2	Ventilation de la charge d'impôt.....	27
4.7.3	Ventilation des impôts différés par nature.....	28
4.7.4	Dettes et créances d'impôt.....	28
4.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	28
4.9	Capitaux propres.....	28
4.9.1	Évolution du capital.....	29
4.9.2	Actionnariat.....	29
4.9.3	Bons et options de souscription d'actions.....	29
4.10	Activité abandonnée.....	30
4.11	Résultat par action.....	31
4.12	Provisions pour indemnités de départ à la retraite.....	31
4.13	Variation des provisions pour risques et charges.....	32
4.14	Instruments financiers dérivés.....	33
4.15	Emprunts et dettes financières.....	33
4.15.1	Variation des emprunts et dettes financières.....	33
4.15.2	Échéancier des emprunts et dettes financières.....	33
4.16	Autres passifs courants et non courants.....	34
4.17	Engagements et passifs éventuels.....	34
4.17.1	Engagements financiers donnés.....	34
4.17.2	Passifs éventuels.....	35
4.17.3	Autres obligations contractuelles.....	35
4.18	Ventilation du chiffre d'affaires.....	35
4.19	Charges d'exploitation.....	36
4.19.1	Ventilation des achats consommés.....	36
4.19.2	Charges de personnel.....	36
4.19.3	Autres produits et charges d'exploitation.....	36
4.20	Dotations et reprises aux amortissements et provisions.....	37
4.21	Produits et charges non récurrents.....	37
4.22	Coût de l'endettement.....	37
4.23	Notes relatives au tableau de flux de trésorerie.....	37
4.23.1	Charges et produits calculés.....	37
4.23.2	Détermination du besoin en fonds de roulement.....	38
4.24	Note relative aux parties liées.....	38
4.25	Information sectorielle.....	39
4.25.1	Information par groupe d'activité.....	39
4.25.2	Informations par zone géographique.....	39
4.26	AUTRES NOTES.....	39
4.26.1	Effectifs.....	39
4.26.2	Rémunération des mandataires sociaux.....	39
4.26.3	Événements postérieurs.....	39
4.27	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES.....	40

COMPTES CONSOLIDÉS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	<i>Notes</i>	31/12/2015	31/12/2014 (retraité*)
ACTIF			
Actifs non courants		32 276	37 736
Écarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	4.1.1	1 488	6 066
Immobilisations corporelles	4.1.1	24 402	25 580
Immeubles de placement			
Actifs financiers : prêts et créances	4.3.2	1 685	61
Actifs financiers : titres disponible à la vente	4.3.1	4 701	6 029
Titres mis en équivalence	4.2	0	
Impôt différé			
Autres actifs non courants		0	
 Actifs courants		 13 486	 10 398
Stocks et en-cours	4.4	366	468
Clients et comptes rattachés	4.5	1 681	1 750
Autres actifs courants	4.6	182	260
Créance d'impôt	4.7.4	102	92
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	4.8	2 325	7 828
Activité abandonnée	4.10	8 830	
 Total de l'actif		 45 762	 48 134

* Montants du 31 décembre 2014 ajustés en application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». (cf. Note 2.1 Reclassement de présentation au sein du bilan consolidé)

PASSIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (retraité*)
Capitaux propres (part du Groupe)	4.9	27 073	25 540
Capital		9 434	7 593
Primes		56 891	50 639
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		(805)	392
Réserves et résultat consolidés		(38 447)	(33 083)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(55)	(37)
Passifs non courants		11 128	11 433
Provisions	4.13	1 918	1 351
Instruments financiers dérivés	4.14		
Emprunts dettes financières à plus d'un an	4.15	6 903	7 175
Dettes financières avec les parties liées	4.15		
Impôts différés	4.7.3	2 307	2 906
Autres passifs non courants	4.16		1
Passifs courants		7 616	11 197
Provisions	4.13	924	912
Instruments financiers dérivés	4.14		118
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4.15	381	4 359
Dettes financières avec les parties liées	4.15	501	474
Fournisseurs et comptes rattachés	4.16	4 054	4 249
Autres passifs courants	4.16	1 064	1 085
Impôt exigible	4.7.4		
Activité abandonnée	4.10	692	
Total du passif et des capitaux propres		45 762	48 134

* Montants du 31 décembre 2014 ajustés en application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». (cf. Note 2.1 Reclassement de présentation au sein du bilan consolidé)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	4.18	12 085	18 543
Achats consommés	4.19.1	(13 816)	(17 185)
Charges de personnel	4.19.2	(2 979)	(4 082)
Impôts et taxes		(317)	(437)
Dotations aux amortissements et provisions	4.20	(2 705)	(2 625)
Autres produits et charges d'exploitation	4.19.3	28	(167)
Résultat opérationnel courant		(7 704)	(5 952)
Produits et charges non récurrents	4.21	(852)	2 175
Résultat opérationnel		(8 556)	(3 777)
Charge d'endettement financier brut	4.22	(735)	(882)
Rémunération de la trésorerie			
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(735)	(882)
Autres charges et produits financiers	4.22	71	15
Résultat courant		(9 220)	(4 644)
Impôt sur le résultat	4.8.2		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4.3	(39)	(523)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(9 259)	(5 168)
Résultat net des activités non poursuivies		4 000	
Résultat net		(5 259)	(5 168)
dont part du Groupe		(5 241)	(5 156)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(19)	(12)
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions		35 132 667	28 905 785
Dividende par action versé au titre de l'exercice			
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,264)	(0,178)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		0,114	0,000
<hr/>			
Actions potentielles dilutives			
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		35 132 667	28 905 785
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,264)	(0,178)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		0,114	0,000

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	(5 259)	(5 168)
Écarts de conversion ⁽¹⁾		829
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(1202)	371
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾		(699)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 202)	501
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	6	12
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	6	12
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 197)	513
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(6 456)	(4 655)
dont part du Groupe	(6 437)	(4 643)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(19)	(12)

(1) Les écarts de conversion intègre, en 2014, un recyclage lié à la déconsolidation de Columbus pour un montant de + 590 K€ ;

(2) Ce poste intègre, en 2014, un recyclage lié à la déconsolidation de Columbus pour un montant de – 770 K€.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net		(5 259)	(5 168)
Charges et produits calculés	4.23.1	2 325	2 947
Plus et moins-values de cessions		142	129
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		39	523
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)	4.21	(3 147)	(2 175)
Capacité d'auto financement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(5 901)	(3 743)
Coût de l'endettement financier net		735	882
Charge d'impôt		-	0
Capacité d'auto financement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(5 166)	(2 861)
Impôts versés		-	(21)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.23.2	76	(506)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(5 090)	(3 388)
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles		(31)	(47)
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles		(1913)	(2 225)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		67	674
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décaissement / acquisition immobilisations financières ⁽²⁾		(1627)	(31)
Encaissement / cession immobilisations financières		113	19
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales ⁽¹⁾		(34)	2 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 426)	1 190
Opérations de financement			
Augmentation de capitaux ou apports	4.9	8 093	6 274
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts	4.15	(0)	2 525
Remboursement d'emprunts	4.15	(4 179)	(363)
Variation des comptes courants avec les parties liées		20	(642)
Intérêts financiers net versés		(920)	(559)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3 014	7 235
Variation de trésorerie		(5 502)	5 036
Incidence des variations de taux de change		-	-
Trésorerie à l'ouverture	4.8	7 828	2 792
Reclassement de trésorerie		(1)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.8	2 325	7 828

(1) En 2014, ce poste correspond au prix de cession des titres Columbus pour un montant de 2 828 K€ minoré des frais liés à la cession (28K€). En 2015, ce poste comprend le prix d'acquisition des titres de participation OMCI (-34 K€)

(2) En 2015, ce poste comprend le remboursement des comptes courants d'actionnaires d'OMCI (-1 189 K€)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Partne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2013	6 425	45 533	(20 128)	(121)	(8 488)	23 221	(25)	23 196
Résultat net					(5 156)	(5 156)	(12)	(5 168)
Autres éléments du résultat global					513	513		513
Résultat global					513	(4 643)	(12)	(4 655)
Augmentation de capital	1 168	5 106				6 274		6 274
Affectation du résultat			(8 488)		8 488			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)			613			613		613
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par			75			75		75
Dividendes								
Variation de l'autoc contrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Variations de périmètre								
Autres impacts								
31/12/2014	7 593	50 639	(27 927)	392	(5 156)	25 540	(37)	25 503
Résultat net					(5 241)	(5 241)	(19)	(5 259)
Autres éléments du résultat global					(1 197)	(1 197)		(1 197)
Résultat global					(1 197)	(6 437)	(19)	(6 456)
Augmentation de capital	1 841	5 990				7 831		7 831
Affectation du résultat			(5 156)		5 156			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)			(123)			(123)		(123)
Emission de bons de souscription d'actions		262				262		262
Autres impacts								
31/12/2015	9 434	56 891	(33 206)	(805)	(5 241)	27 073	(55)	27 018

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2015 au 31/12/2015

1 FAITS MARQUANTS

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Il conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 avril 2016.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes IFRS.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1.1 Activité

La production de l'exercice 2015 est impactée par :

- L'arrêt de l'usine de gravimétrie de Dieu Merci afin d'initier les travaux de préparation du site devant accueillir le projet d'usine modulaire de cyanuration dès que l'autorisation en aura été accordée
- La mise en production à compter du mois de mai de l'usine de gravimétrie du site d'Elysée qui est implantée sur les concessions détenues par la société SOTRAPMAG, filiale de Columbus Gold
- La revue du portefeuille de sous-traitants miniers ayant conduit le Groupe à ne retenir qu'un nombre limité de partenaires

Dans ce contexte les ventes d'or affiné sont en retrait à 276 kg à comparer aux 461 kg d'or vendus en 2014 et représentent un chiffre d'affaires de 12.085 K€ comparé à 18.543 K€ en 2014. La production provient des sous-traitants à hauteur de 240 Kg contre 296 Kg en 2014. Le ralentissement de la production d'or en 2015 par rapport à l'année précédente est la conséquence directe de la période de transition sur les opérations minières liée à la préparation de la mise en œuvre industrielle du processus de cyanuration.

Au cours de l'exercice, les cours de l'or exprimés en dollars se sont inscrits en recul de 8% sur l'ensemble de l'année (37 270 \$/kg - 1 159 \$ l'once - en moyenne en 2015, contre 40 682 \$/kg - 1 265 \$ l'once - en moyenne en 2014 - Source : World Gold Council). Toutefois, compte tenu d'une évolution favorable de la parité €/€, les cours de l'or exprimés en euros ont progressé de 10% sur la même période (33 581 €/kg d'or en moyenne en 2015 contre 30 628 €/kg d'or en moyenne en 2014 - Source : World Gold Council).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 20% par rapport à 2014.

Le résultat opérationnel courant est une perte de 7.704 K€ comparé à une perte de 5.952 K€ en 2014.

1.2 Titres miniers

Au cours de l'exercice, ont été déposés le dossier de renouvellement du PER d'Iracoubo Sud détenu par la filiale ARMINA, celui du PER Couriège détenu par AUPLATA ainsi que la première demande du PER Pervenche

1.3 Acquisition d'OMCI

Le 3 juin 2015, Auplata acquiert la société minière Osead Mining Côte d'Ivoire (OMCI), détenant les permis miniers de recherche Mont Goma Nord et Sud. L'arrêté ministériel donnant acceptation du transfert, pour un prix de 300 K€, du permis ADZOPE de la société NEWMONT à OMCI ayant été émis alors que le permis était expiré, OMCI a déposé un nouveau dossier de demande de permis de recherche pour ce permis.

Fin juillet 2015, afin de promouvoir le développement de l'activité minière d'OMCI, Auplata annonce l'entrée du groupe Atlantique à 50% au capital de sa filiale OMCI à travers une augmentation de capital. Entité sous contrôle conjoint, OMCI est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

1.4 Développements

Le Groupe concentre ses efforts de recherche sur le développement du procédé d'extraction de l'or par cyanuration en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'extraction tout en étant particulièrement respectueux de l'environnement.

L'unité pilote de cyanuration de Rémire-Montjoly a été inaugurée le 6 mars 2015. L'objectif de cette unité pilote est de centraliser le traitement des concentrés aurifères produits par les concentrateurs gravimétriques des sites miniers, elle intègre le tablage des concentrés ainsi que la lixiviation par cyanuration en cuves agitées des rejets de ce tablage.

Le procédé de cyanuration a pu être testé jusqu'à la phase d'adsorption de l'or en solution par le charbon actif et les résultats de rendement confirmés : entre 92% et 95 % de récupération. Les phases d'éluion et d'électrolyse se sont déroulées à compter de juillet, les résultats d'affinage de l'or extrait des électrodes ont été retardés suite à une pollution métallique de la solution ne permettant de fixer qu'une partie de l'or, l'autre partie étant précipitée. En parallèle, le tablage des concentrés produits par l'usine du site d'Elysée est opéré dans l'unité pilote comme il était prévu. L'unité est opérationnelle depuis mai 2015 sur cette phase du processus d'extraction.

L'avant-dernière étape avant la décision du Préfet de Guyane sur le projet de l'usine de cyanuration du site de Dieu Merci a été franchie mi-septembre : suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a remis au Préfet son rapport et ses conclusions avec avis favorable au projet.

Le dossier a ensuite été revu par le Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture de Guyane, au cours de sa réunion du 4 novembre 2015. Le CODERST a rendu un avis favorable sur le projet.

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet industriel de cyanuration, à l'avis favorable du CODERST et à l'obtention de l'autorisation préfectorale pour son unité industrielle de cyanuration sur le site de Dieu Merci, la société Auplata a opéré à une transformation stratégique de son modèle économique en consacrant pleinement ses ressources économiques et humaines à la mise en œuvre du procédé de production d'or par cyanuration en remplacement des techniques historiques d'extraction par gravimétrie. Dans cette perspective la société finalisera sur le 1er semestre 2016 les recherches de financements lui permettant de déployer son unité industrielle.

1.5 Evolution de capital

A l'issue de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix unitaire de 1,10 € qui s'est déroulée du 24 mars au 9 avril 2015, la Société a constaté le 21 avril 2015 une augmentation de capital par émission de 4.545.380 actions ordinaires nouvelles, pour un montant total brut de 4 999 918 €.

La Société a procédé le 13 mai 2015 à une augmentation de capital réservée en numéraire, entièrement souscrite par un investisseur institutionnel international, un family office basé aux Etats-Unis. Cette opération s'est traduite par l'émission de 2.546.690 actions nouvelles au prix unitaire de 1,178 €, soit un montant total de 3.000.000,82 €.

Depuis le 30 avril 2015, le fonds de titrisation 4T Commodities and Emerging Markets (4T) est l'actionnaire de référence d'AUPLATA, suite à l'acquisition de la participation de la Compagnie Minière de Touissit (CMT).

Le 1^{er} octobre 2015, Auplata attribue gratuitement à l'ensemble de ses actionnaires deux lignes de BSAR. 4 BSAR1 s'échangeant contre une action au prix de 1,40€ jusqu'au 31 mars 2016, 12 BSAR 2 s'échangeant contre une action au prix de 5,00 € jusqu'au 30 septembre 2016.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2015, 1 082 476 BSAR 1 et 23 136 BSAR2 ont été exercés portant le capital social à 9.434.107 euros divisé en 37.736.428 actions de 0,25 euro chacune.

1.6 Accord Newmont Mining

Acceptation du gouvernement français à l'accord stratégique d'ouverture du capital de sa filiale Armina ressources minières à Newmont Mining. Cette décision fait suite à l'accord conclu en septembre 2014 entre Auplata et Newmont mining portant sur les titres miniers PER (Permis exclusif de recherche) de Bon Espoir et d'Iracoubo sud.

L'accord prévoit deux phases d'exploration avec des dépenses engagées par Newmont pouvant aller jusqu'à 12 M\$ soit une première phase portant sur 3M\$ et une seconde sur 9M\$. Aux termes sa participation au capital d'Armina peut aller jusqu'à 75 %, Auplata conservant les 25 % restant.

En avril 2016, Newmont a exercé son option lui permettant de prendre le contrôle de 51% des actions d'Armina dans la mesure où elle avait engagé plus de 3M\$ de dépenses. A ce titre, la société a été classée conformément à IFRS 5 comme une activité abandonnée (cf. note 4.10). Ainsi tous les actifs de l'entité ont été reclassés sur la ligne « Activité abandonnée » et tous les passifs de l'entité ont été reclassés sur la ligne « Activité abandonnée » et la reprise de provision sur droits minier de 4.000 K€ telle qu'explicitée au paragraphe 4.1.1 est reclassée en résultat sur activité non poursuivie.

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Reclassement de présentation au sein du bilan consolidé

Comme précisé en note 2.4, le Groupe a procédé à des reclassements de présentation :

- ✓ afin de corriger la ventilation des provisions pour remises en état entre la part courante et non courante ;
- ✓ afin de compenser certaines créances et dettes d'exploitation dont les caractéristiques les rendent compensables.

Le Groupe a retraité rétrospectivement l'exercice comparatif concerné (31/12/2014).

<i>En K€</i>	31/12/2014 publié	Reclassements	31/12/2014 (retraité)
ACTIF			
Actifs non courants	37 736		37 736
Écarts d'acquisition			0
Immobilisations incorporelles	6 066		6 066
Immobilisations corporelles	25 580		25 580
Immeubles de placement			
Actifs financiers : prêts et créances	61		61
Actifs financiers : titres disponible à la vente	6 029		6 029
Titres mis en équivalence			
Impôt différé			
Autres actifs non courants			
Actifs courants	10 974	(576)	10 398
Stocks et en-cours	468		468
Clients et comptes rattachés	1 430	320	1 750
Autres actifs courants	1 156	(896)	260
Créance d'impôt	92		92
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	7 828		7 828
Actifs destinés à la vente			
Total de l'actif	48 710	(576)	48 134
PASSIF			
Capitaux propres (part du Groupe)	25 540		25 540
Capital	7 593		7 593
Primes	50 639		50 639
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	392		392
Réserves et résultat consolidés	(33 083)		(33 083)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(37)		(37)
Passifs non courants	10 114	1 320	11 433
Provisions	31	1 320	1 351
Instruments financiers dérivés			
Emprunts dettes financières à plus d'un an	7 175		7 175
Dettes financières avec les partie liées			
Impôts différés	2 906		2 906
Autres passifs non courants	1		1
Passifs courants	13 093	(1 896)	11 197
Provisions	2 232	(1 320)	912
Instruments financiers dérivés	118		118
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4 359		4 359
Dettes financières avec les parties liées	474		474
Fournisseurs et comptes rattachés	4 825	(576)	4 249
Autres passifs courants	1 085		1 085
Impôt exigible			
Passifs liés à des actifs destinés à la vente			
Total du passif et des capitaux propres	48 710	(576)	48 134

2.2 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier d'euros le plus proche.

2.3 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 31 décembre 2015.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 4.27 de l'Annexe aux comptes consolidés intermédiaires. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

2.4 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2015 :

2.4.1 Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur à compter du 1er janvier 2015

- ✓ IFRIC 21 « Prélèvements opérés par les autorités auprès des entités actives sur un marché particulier » ;
- ✓ Améliorations annuelles Cycle 2011-2013 des IFRS (décembre 2013).

L'application de ce nouveau texte est sans impact pour le Groupe.

2.4.2 Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations adoptés ou non par l'UE entrant en vigueur postérieurement au 1er janvier 2015 mais pouvant être anticipés

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB mais dont l'application n'est pas obligatoire en 2015 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne :

- ✓ Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010-2012. Ces améliorations ont été adoptées le 17 décembre 2014, publiées au JO de l'Union Européenne le 9 janvier 2015, et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015 ;
- ✓ Amendements IAS 19 pour les plans à prestations définies : cotisations des membres du personnel.

Le groupe continue de mener des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes

Par ailleurs, le Groupe a procédé à plusieurs reclassements de présentation au sein du bilan consolidé :

- Reclassement d'une partie des provisions pour remise en état de passif courant à non courant ;
- Compensation de certaines créances et dettes commerciales ;

En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe a retraité rétrospectivement chacun des exercices comparatifs concernés (voir note 2.1).

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, retient certaines hypothèses et s'appuie sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

2.5.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordés par le Groupe.

2.5.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 4.21.

Ils comprennent essentiellement :

- Les résultats de cession des titres COLOMBUS
- Les dépréciations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- Les coûts de fermetures de sites.

2.5.4 Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société-mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

2.5.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

2.5.6 Immobilisations incorporelles

2.5.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

2.5.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par un expert indépendant selon la méthode de marché (recherche de comparables). Cette méthode consiste à analyser des transactions de titres miniers comparables à ceux détenus afin d'en déduire un multiple qui appliqué aux ressources de la Société, donne leur valeur de marché.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

$$\text{Où Ressources} = \text{ressources mentionnées dans les rapports des géologues}$$

$$\text{Rendement ajusté} = \text{rendement attendu du processus d'extraction} / 92,5\%$$

Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur selon cette méthode. A la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%. Le rendement ajusté auquel a été valorisé ces droits miniers est donc de $60\%/92,5\%$, soit 65%.

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.7 Actifs miniers

2.5.7.1 Évaluation à la juste valeur

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant.

Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par l'expert indépendant selon une méthode de marché. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs est de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.7.2 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

▪ Constructions et agencements	3 à 7 ans
▪ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
▪ Agencements divers	5 à 7 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. En particulier, le plan d'amortissement des investissements du site d'Elysée a été revu afin de correspondre à la durée du contrat d'amodiation permettant l'exploitation du site, le contrat prenant fin le 31 décembre 2018.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

2.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.5.11 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

2.5.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

2.5.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

2.5.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

2.5.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

2.5.20 Paiement en action

2.5.20.1 Bons de souscription d'actions

En date du 14 juin 2012, le Groupe avait émis 2.903.225 bons de souscription d'action (« BSA₁ »). Ces BSA détenus par l'actionnaire CMT ont été transférés à 4T lors de leur acquisition de ses titres de participation dans AUPLATA le 30 avril 2015.

L'exercice d'un BSA₁ donnait le droit de souscrire pendant une période de trois années à compter du 14 juin 2012 une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 2 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,75 euros de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné :

- Soit (i) à la construction d'une unité de traitement chimique du minerai ou des rejets produits lors de l'exploitation antérieure sur l'un au moins des sites actuels de production d'AUPLATA (Dieu Merci et Yaou) étant entendu que cette unité devra avoir reçu les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement et avoir la capacité de produire au minimum 30 kg d'or pur par mois (en un ou plusieurs postes),
- Soit (ii) à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours moyen de l'action AUPLATA, pondéré des volumes au moins égal à 3 (trois) Euros sur une période de 20 jours de bourse consécutifs dans les 12 (douze) mois précédant le jour de l'exercice des BSA₁.

Les conditions d'exercices n'ayant pas été atteintes dans la période donnée, ces BSA₁ sont caduques au 30 juin 2015.

En date du 30 juin 2014, le Groupe a émis 878.154 bons de souscription d'action (« BSA-2014 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt. L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de dix ans à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,38 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,13 euros de prime d'émission), les BSA étant exerçables dans les conditions suivantes :

- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 31 décembre 2014, si la production d'or cumulée sur l'année 2014 était supérieure ou égale à 500 kg,
- A hauteur de 292 718 BSA-2014 (soit un tiers du nombre de Bons), à tout moment à compter du 1er juillet 2015, si la production d'or cumulée sur le premier semestre 2015 était supérieure ou égale à 250 kg. Cette condition de performance interne n'ayant pas été atteinte, ces BSA ne seront pas exerçables et devenues caduques au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2015, 584.536 BSA-2014 sont exerçables.

Les BSA-2014 ont été valorisés sur la base du modèle Black & Scholes

En date du 30 juin 2015, le Groupe a émis 2.486.020 bons de souscription d'action (« BSA-2015 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt (960 620 BSA), du Directeur Général Délégué Nagib Beydoun (960 620 BSA), du Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno (188 260 BSA), de Mohamed Lazaar administrateur (188 260 BSA), et Arié Flack consultant du groupe (188 260 BSA). Ces BSA ont été souscrits en numéraire à un prix de 0.083 €. Mohamed Lazaar n'a pas souscrit et Nagib Beydoun n'a souscrit que 301 205 BSA. La souscription s'élève à 1.638.345 bons de souscription d'action.

L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euros (dont 0,25 euro de nominal et 1,17 euros de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs. Le droit d'exercer les BSA-2015 est subordonné à l'exercice par le bénéficiaire, d'une activité sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit rémunérée ou non, au bénéfice de la société.

Les BSA-2015 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivalait à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

En date du 4 septembre 2015, le Groupe a émis 1.725.190 bons de souscription d'action (« BSA-2015-2 ») au profit du président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt. Ces BSA ont été souscrits en numéraire à un prix de 0.073 €.

L'exercice d'un BSA donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,24 euros (dont 0,25 euro de nominal et 0,99 euros de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs. Le droit d'exercer les BSA-2015-2 est subordonné à l'exercice par le bénéficiaire, d'une activité sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit rémunérée ou non, au bénéfice de la société.

Les BSA-2015-2 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivalait à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015-2 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

Le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel

Le 1^{er} octobre 2015, Auplata attribue gratuitement à l'ensemble de ses actionnaires deux lignes de BSAR. 4 BSAR 1 s'échangeant contre une action au prix de 1,40€ jusqu'au 31 mars 2016, 12 BSAR 2 s'échangeant contre une action au prix de 5,00 € jusqu'au 30 septembre 2016.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2015, 1 082 476 BSAR 1 et 23 136 BSAR2 ont été exercés portant le capital social à 9.434.107 euros divisé en 37.736.428 actions de 0,25 euro chacune.

2.5.21 Instruments financiers dérivés

Le Groupe a émis le 1^{er} mars 2010 des obligations au nombre de 10 788 d'une valeur nominale et d'un prix d'émission par obligation de 500 € soit un montant brut d'émission de 5 394 000 €. La durée de vie des obligations est de 5 ans. Le taux d'intérêt annuel servi est de 8% pour la première année (périodicité annuelle des intérêts) puis de 6% pour les années suivantes augmenté d'une marge en fonction du cours moyen de l'onze d'or de l'année précédente.

Les obligations émises par le Groupe contiennent un dérivé incorporé tel que défini par IAS 39. Une composante Or a donc été enregistrée séparément de la composante dette. Sa juste valeur à l'initiation est enregistrée en compte d'instrument financier dérivé puis les variations de juste valeur constatées à chaque arrêté de comptes, sont enregistrées en compte de résultat (résultat financier). La juste valeur de la composante Or a été déterminée suivant le modèle de Black-Scholes.

Le montant résiduel a été enregistré en dette au coût amorti (enregistrement au TIE ou taux d'intérêt effectif), conformément aux principes IFRS.

Le 25 juin 2014, 2 925 de ces obligations ont été compensées par des nouvelles obligations émises assurant un rendement fixe de 8%.

Le solde de ces obligations, (7 863), ont été intégralement remboursées le 2 mars 2015, pour un montant total de 3 931 500 €.

2.5.22 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

2.5.23 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

2.5.24 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 4.27 de l'Annexe. Les sociétés non consolidées sont les suivantes :

En K€	% contrôle	Capital	Valeur brute des titres	Chiffre d'affaires	
		Capitaux propres	Valeur nette des titres	Résultat net	Observations
SMD	100%	1 K€ (4K€)	1 K€ 1 K€	0 K€ (0 K€)	Non significatif

4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeurs brutes	Amortissements / pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs Nettes
Frais de recherche	1 775	(288)	1 486	1 960
Droits miniers				4 100
Autres immobilisations incorporelles	20	(18)	2	6
Total immobilisations incorporelles	1 794	(306)	1 488	6 066
Actifs miniers	17 140	(1 226)	15 913	16 153
Terrains	1 117	(863)	254	295
Constructions	13 849	(9 557)	4 292	2 405
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 239	(9 742)	2 497	3 779
Autres immobilisations corporelles	1 345	(1 194)	151	588
Immobilisations corporelles en cours	15 10	(216)	12 95	2 283
Avances et acomptes				78
Total immobilisations corporelles	47 200	(22 798)	24 402	25 580

La ventilation par site des frais de recherche minière (inclus dans les frais de recherche), des droits miniers et des actifs miniers se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

En K€	31/12/2015			
	Valeurs brutes	Amortissements	pertes de valeur	Valeurs nettes
Courrière	505			505
Procédé Thiosulfate	258	(258)		
Yaou	642			642
Elysée	335	(30)		305
Dieu Merci	34			34
Total frais de recherche	1 775	(288)		1 486
Dieu Merci	927	(160)		766
Yaou	8 312	(1 066)		7 246
Dorlin	7 900			7 900
Total actifs miniers	17 140	(1 226)		15 913

(1) Dont frais de recherche et développement sur procédé d'extraction Thiosulfate pour 258 K€, entièrement dépréciés.

Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction associé à l'utilisation du thiosulfate, soit 60%. Suite à la décision de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate, une perte de valeur avait été constatée au 31 décembre 2011 d'un montant de 4 000 K€ afin de tenir compte du taux de rendement du procédé d'extraction par gravimétrie. Compte tenu de l'avis favorable rendu en septembre 2015 par le CODERST concernant le projet d'unité industrielle de cyanuration, cette dépréciation a été reprise au 31 décembre 2015 (cf. Produits et Charges non récurrents). Ces droits miniers détenus par ARMINA ont été reclassés en actifs en cours de cession au 31 décembre 2015 (cf. note 4.10).

Les droits et actifs miniers ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2015 consistant à actualiser le multiple transactionnel de titres miniers aurifères. La juste valeur de ces actifs retenue lors du passage aux IFRS reste comprise dans la fourchette des valeurs issues du test. Il est à noter que cette fourchette s'est restreinte et que les valeurs hautes et basses se sont appréciées depuis le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2014.

L'ensemble des titres miniers du Groupe et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

	Zone	Détenteur	Nature du permis	Superficie (en Km ²)	Échéance actuelle	Suivi	Nouvelle échéance
DIEU-MERCI	Guyane	TEXMINE	Concession	102,4	31/12/2018	Dossier de renouvellement à déposer avant le 31/12/2016	
La VICTOIRE	Guyane	TEXMINE	Concession	21,6	31/12/2018		
RENAISSANCE	Guyane	TEXMINE	Concession	12,5	31/12/2018		
COURIEGE	Guyane	AUPLATA SA	PER	14	02/07/2015	Dossier de renouvellement déposé le 15/06/2015	02/07/2020
PERVENCHE	Guyane	AUPLATA SA	PER	14,6		Dossier de demande de PER déposé le 18/06/2015	
YAOU	Guyane	SMYD	PEX	52	10/11/2014	Dossier de renouvellement enregistré le 24/09/2014	10/11/2019
DORLIN	Guyane	SMYD	PEX	84	30/07/2015	Dossier de renouvellement déposé le 06/07/2015	30/07/2020
BON ESPOIR	Guyane	ARMINA	PER	122,275	31/10/2016	Prolongement obtenu le 03/08/2015	
IRACOUBO SUD	Guyane	ARMINA	PER	300	01/03/2015	Dossier de renouvellement déposé le 26/02/2015	01/03/2020
HERRERIAS	Espagne	AUPLATA SA	PER	200	21/05/2016	en cours de validité	
ADZOPE	Côte d'Ivoire	OMCI	PER	186		Dossier de demande de permis de recherche déposé le 24/06/2015	
MONT GOMA Nord	Côte d'Ivoire	OMCI	PER	299,4	25/02/2019	en cours de validité	
MONT GOMA Sud	Côte d'Ivoire	OMCI	PER	374,4	25/02/2019	en cours de validité	

4.1.2 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

En K€	31/12/2014	Reclass. actifs en cours de cession	Augmentations	Diminutions	Autres mvts	31/12/2015
Frais de recherche	2 218	(475)	31			1 775
Droits miniers	8 272	(8 272)				
Autres immobilisations incorporelles	20					20
Total immobilisations incorporelles	10 510	(8 746)	31	0	0	1 794
Actifs miniers	17 140					17 140
Terrains	1 117					1 117
Terrains en crédit-bail						
Constructions	11 194	(7)	23	(19)	2 658	13 849
Constructions en crédit-bail						
Installations techniques	7 750	(26)	48	(227)	65	7 610
Installations techniques en crédit-bail	5 203	(525)	78	(128)		4 629
Autres immobilisations corporelles	1 052	(38)	52	(183)	(1)	882
Autres immobilisations corporelles en c	511				(48)	463
Immobilisations corporelles en cours	2 500		1 704	31	(2 724)	1 510
Avances et acomptes	78				(78)	
Total immobilisations corporelles	46 542	(596)	1 905	(526)	(125)	47 200

4.1.3 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Reclass. actifs en cours de cession	Dotations	Reprises	Cessions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche	258		30				288
Droits miniers	172	(172)	0				0
Autres immobilisations incorporelles	14		4				18
Total immobilisations incorporelles	444	(172)	35	0	0	0	306
Actifs miniers	987		239				1226
Terrains	822		41				863
Terrains en crédit-bail							
Constructions	8 788	(7)	795		(19)		9 557
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques	7 245	(23)	260		(217)		7 266
Installations techniques en crédit-bail	1 930	(319)	1 002		(136)		2 476
Autres immobilisations corporelles	695	(32)	293		(139)		817
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	280		145			(48)	377
Immobilisations corporelles en cours	216						216
Avances et acomptes		0					
Total immobilisations corporelles	20 962	(381)	2 774	0	(511)	(48)	22 798

4.1.4 Flux de pertes de valeur des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Dotations	Reprises	Cessions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche							
Droits miniers	4 000			(4 000)			0
Autres immobilisations incorporelles							
Total dépréciation immos. Inco	4 000	0	0	(4 000)	0	0	0

La reprise de dépréciation de 4 000 K€ (cf. Note 4.1.1) a été constatée en contrepartie du poste « Résultat net des activités non poursuivies » du compte de résultat

4.2 Titres de participation mis en équivalence

AUPLATA a pris le contrôle de la société minière ivoirienne OMCI en date du 3 juin 2015 en acquérant 100% du capital auprès de ses actionnaires historiques, OSEAD et CMT.

Suite à une augmentation de capital réalisée en juillet 2015 au profit exclusif de GROUPE ATLANTIQUE, AUPLATA ne détient plus que 50% des titres et droits de d'OMCI. OMCI est ainsi contrôlée conjointement par AUPLATA et GROUPE ATLANTIQUE.

A ce titre, OMCI est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Compte tenu des pertes générées sur l'exercice par OMCI, la valeur d'équivalence d'OMCI est négative au 31 décembre 2015. A ce titre, elle est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

4.3 Actifs financiers non courants

4.3.1 Titres disponibles à la vente

En K€	31/12/2014	Cession	Autres éléments du résultat global	31/12/2015
SMD	1			1
Columbus Gold	6 028	(126)	(1 202)	4 700
Totaux titres disponibles à la vente	6 029	(126)	(1 202)	4 701

La juste valeur des titres Columbus Gold est déterminée à partir de données de niveau 1 provenant de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques, ces cours étant accessibles pour l'entité à la date d'évaluation.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur de cette participation a été déterminée à partir d'un cours de bourse de 0.24 €/ action et une détention de 19.734.177 actions.

4.3.2 Prêts et créances

En K€- valeurs nettes	31/12/2015	31/12/2014
Prêt		
Dépôts et cautionnements	88	61
Prêt OMCI	1231	
Autres immobilisations financières	365	
Totaux prêts et créances	1685	61

4.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	366		366	468		468
Stocks - en-cours de production						
Stocks - pds finis et intermédiaires						
Stocks de marchandises						
Totaux stocks et encours	366	0	366	468	0	468

4.5 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)
Valeurs brutes	1910	1858
Pertes de valeur	(230)	(108)
Valeurs nettes	1681	1750

Echéanciers des créances non dépréciées :

En K€	non échu	< 30 jours	< 60 jours	< 90 jours	> 90 jours	Totaux
Totaux	209	125	158	145	1044	1681

4.6 Autres actifs non courants et courants

En K€	31/12/2015		31/12/2014 (retraité)			
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS - non courant						
Total autres débiteurs non courants	(0)	0	(0)	(0)	0	(0)
Avances et acomptes	12		12	124		124
Créances sur personnel & org. sociaux	35		35	16		16
Créances fiscales - hors IS - courant						0
Comptes courants - actif - courant	3		3			0
Charges constatées d'avance	59		59	33		33
Actionnaires : capitaux appelés non versés						0
Créances successions d'actifs - courant						0
Autres créances - courant	74		74	86		86
Total autres débiteurs courants	182	0	182	260	0	260

4.7 Impôts sur les sociétés

4.7.1 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

En K€	31/12/2015
Résultat avant impôt	(5 259)
Taux d'imposition normale applicable en France (%)	33,33%
(Charge) produit d'impôt théorique	1 753
Incidence des :	
CICE	33
Résultat des sociétés mises en équivalence	-
Autres différences permanentes	38
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(1821)
(Charge) produit d'impôt effectif constaté	-
Taux d'impôt effectif (%)	0,00%

4.7.2 Ventilation de la charge d'impôt

Le groupe n'a pas constaté de charge d'impôt au titre des exercices 2014 et 2015.

4.7.3 Ventilation des impôts différés par nature

	31/12/2014	Impact résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Reclass. actifs en cours de cession	31/12/2015
Immobilisations incorporelles & corporelles	(5 429)	(1 208)				2 684	(3 954)
Immobilisations financières	0						0
Stocks	0						0
Créances	(3 031)	0				31	(3 000)
Provisions	94	3			(2)	0	95
Dettes financières	(24)	(6)					(30)
Dettes courantes	(1 064)	0					(1 064)
Autres	2 126	0					2 126
Reportes déficitaires	17 272	3 042			2	(2 120)	18 196
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	9 943	1 830	0	0	0	595	12 368
Impôts différés actifs non reconnus	(12 850)	(1 830)				5	(14 676)
Impôts différés nets	(2 906)	0	0	0	0	600	(2 307)
Dont impôts différés passifs	(2 906)	0	0	0	0	600	(2 307)

Les reportes déficitaires peuvent s'imputer sur des résultats fiscaux sans limite de temps.

4.7.4 Dettes et créances d'impôt

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Créance d'impôt	102	92
Impôt exigible		
Créance / (dette) d'impôt net	102	92

Les créances d'impôt correspondent au CICE.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	2 318	7 827
Intérêts courus non échus s/ dispo.	7	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 325	7 828
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	(0)	(0)
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	2 325	7 828

4.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 9.434.107 € constitué de 37.736.428 actions de 0,25 € de nominal chacune, totalement libérées.

4.9.1 Évolution du capital

	31/12/2015				31/12/2014			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
CMT		0,0%	0	0,0%	6 945 225	22,9%	6 945 225	22,9%
Amiral Gestion	6 261 240	16,6%	6 261 240	16,6%				
4T Commodities and emerging markets	6 945 225	18,4%	6 945 225	18,4%				
Hydrosol	530 501	1,4%	530 501	1,4%	530 501	1,7%	530 501	1,7%
OMCI	1 000	0,0%	1 000	0,0%	1 000	0,0%	1 000	0,0%
Public	23 998 462	63,6%	23 998 462	63,6%	22 895 085	75,4%	22 895 085	75,4%
Total	37 736 428	100%	37 736 428	100%	30 371 811	100%	30 371 811	100%

4.9.2 Actionnariat

Au cours du 4^{ème} trimestre 2015, AMIRAL GESTION a déclaré avoir franchi le seuil de 10% du capital de la société AUPLATA : avec 6.261.240 titres Auplata, la société de gestion détient 16,6% du capital.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

4.9.3 Bons et options de souscription d'actions

Série d'options	Nombre d'options attribuées	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution	Charge exercice 2015 (en K€)
BSA-2014	878 154	30/06/2014	30/06/2024	1,38 €	0,84 €	(123)
BSA1	2 903 225	14/06/2012	14/06/2015	2,00 €	NA	NA
BSA-2015	1 638 345	30/06/2015	30/06/2020	1,42 €	0,083 €	NA
BSA-2015-2	1 725 190	04/09/2015	04/09/2020	1,24 €	0,073 €	NA
BSAR 1	37 463 881	01/10/2015	31/03/2016	1,40 €	0,014 €	NA
BSAR 2	37 463 881	01/10/2015	30/09/2016	5,00 €	0,0004 €	NA
Total	82 072 676					(123)

4 BSAR 1 donneront droit à 1 action nouvelle Auplata à un prix d'exercice de 1,40 €.

12 BSAR 2 donneront droit à 1 action nouvelle Auplata à un prix d'exercice de 5,00 €.

Les critères d'exercice des BSA sont décrits en note 2.5.20.1

Au 31 décembre 2015, 585 436 BSA-2014 sont exerçables, la production d'or cumulée du Groupe ayant atteint 505 kg en 2014.

Les BSAR 1 et BSAR 2 sont également exerçables.

	BSA-2014	BSA1	BSA-2015	BSA-2015-2	BSAR 1	BSAR 2	Total
Quantité attribuée	878 154	2 903 225	1 638 345	1 725 190	37 463 881	37 463 881	82 072 676
Solde au 31/12/2014	878 154	2 903 225					3 781 379
Bons attribués au cours de l'exercice			1 638 345	1 725 190	37 463 881	37 463 881	78 291 297
Sorties							0
Conversion, exercice					(1082 476)	(23 136)	(1 105 612)
Devenues caducs	(292 718)	(2 903 225)					(3 195 943)
Solde au 31/12/2015	585 436	0	1 638 345	1 725 190	36 381 405	37 440 745	77 771 121

Données du modèle pour déterminer la JV des BSA	BSA-2014	BSA-2015	BSA-2015-2
Modèle de valorisation utilisé	Black & Scholes	Monte-Carlo	Monte-Carlo
Prix des actions à la date d'attribution	1,36 €	1,34 €	1,22 €
Prix d'exercice	1,38 €	1,42 €	1,24 €
Maturité	10 ans	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,48%	0,35%	0,35%
Hypothèse de taux de turnover	0%	15%	15%
Volatilité	72,29%	40,00%	40,00%
Décote d'accessibilité	10%	30%	30%

4.10 Activité abandonnée

Les actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité ARMINA

En K€	31/12/2015
ACTIF	
Actifs non courants	8 788
Écarts d'acquisition	
Immobilisations incorporelles	8 575
Immobilisations corporelles	216
Immeubles de placement	
Actifs financiers : prêts et créances	(2)
Actifs financiers : titres disponibles à la vente	
Titres mis en équivalence	
Impôt différé	
Autres actifs non courants	
Actifs courants	42
Stocks et en-cours	
Clients et comptes rattachés	1
Autres actifs courants	39
Créance d'impôt	
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	1
Total de l'actif de l'activité abandonnée	8 830

PASSIF	31/12/2015
Passifs non courants	600
Provisions	
Instruments financiers dérivés	
Emprunts de dettes financières à plus d'un an	
Dettes financières avec les parties liées	
Impôts différés	600
Autres passifs non courants	
Passifs courants	92
Provisions	
Instruments financiers dérivés	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	
Dettes financières avec les parties liées	
Fournisseurs et comptes rattachés	59
Autres passifs courants	34
Impôt exigible	
Total du passif de l'activité abandonnée	692

4.11 Résultat par action

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions	35 132 667	28 905 785
Dividende par action versé au titre de l'exercice	0	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros	(0,264)	(0,178)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros	0,114	0,000
Actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	35 132 667	28 905 785
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros	(0,264)	(0,178)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros	0,114	0,000

Les résultats des exercices 2014 et 2015 étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive. De plus aucun des bons de souscriptions en circulation n'est dans la monnaie au 31/12/2015.

4.12 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (minière)
- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 2.03% (Iboxx),
- taux de charge 50%,
- turn-over : 15% jusqu'à 34 ans, 10% de 35 à 45 ans, 5% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 3%, inflation incluse,
- table INSEE de mortalité 2003-2005,

VARIATION DE L'OBLIGATION EN K€	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	31	35
Coût des services rendus de la période	7	7
Intérêts sur actualisation	1	1
Cotisations employés	-	-
Coût des services passés	-	-
Acquisition/Cession	-	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-	-
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	(5)	(12)
Prestations payées		
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	33	31
COUVERTURE FINANCIÈRE		
Actifs de couverture		
Valeur actualisée de l'obligation	(33)	(31)
Provision comptabilisée	(33)	(31)

VARIATION DU PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN		
Passif ouverture	(31)	(35)
Charge comptabilisée au compte de résultat	(8)	(8)
Prestations versées au cours de l'exercice	-	-
Acquisition	-	-
Écarts actuariels (SORIE)	5	12
Passif clôture	(33)	(31)

4.13 Variation des provisions pour risques et charges

En K€	31/12/2014 (retraité)	Dotations	Utilisation	Autres Reprises non utilisées	Autres mvts	31/12/2015
Non courant						
Pour retraites	31	8			(6)	33
Pour litiges		595				595
Poursuite nette négative des entreprises en MEE		5				5
Pour mises en état	1320	991		(1025)		1285
Sous-totaux non courant	1351	1599	0	(1025)	(6)	1918
Courant						
Pour litiges	751		(31)			720
Pour mises en état	161	144		(107)	6	204
Sous-totaux courant	912	144	(31)	(107)	6	924
Totaux	2263	1743	(31)	(1132)	0	2843

Les provisions pour litiges non courants d'un montant de 595 K€ correspondent au litige Colombus / Golden Star (cf. note 4.17.1.4). Cette provision a été dotée en contrepartie de la ligne « Produits et Charges non récurrents » du compte de résultat.

4.14 Instruments financiers dérivés

En K€	31/12/2015	31/12/2014	Part	Part	dont	dont
			à moins d'un an	à plus d'un an	inférieure à 5 ans	supérieure à 5 ans
Composante Oremprunt obligataire	0	118	0	0	0	0
Totaux Instruments financiers dérivés	0	118	0	0	0	0

4.15 Emprunts et dettes financières

4.15.1 Variation des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2014	Impact TIE et ICNE	Augmentations	Diminutions	Autres Mvts	31/12/2015
Retraitement des crédits-baïls	743			(248)		495
Emprunt obligataire	10 558	(70)	0	(3 932)	0	6 556
Dettes financières avec les parties liées	474		26			501
Autres dettes financières diverses	232					232
Concours bancaires courants						
Totaux dettes financières	12 008	(70)	26	(4 179)	0	7 785

Le Groupe a émis un emprunt obligataire le 25 juin 2014 ayant les caractéristiques suivantes :

- Nominal : 6 736 500 €
- Valeur nominale : 500 €
- Nombre d'obligations émises : 13 473
- Maturité : 5 ans
- Taux d'intérêt fixe de 8%
- Coupon payable le 26 juin de chaque année
- Les frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 601 K€ (intégralement décaissés au 31/12/2014) et conduisent à un taux d'intérêt effectif de 10.38%
- 2 925 de ces obligations ont été souscrites par compensation conventionnelle de créance à raison de 1 obligation Auplata 2010 (ISIN : FR0010849968) contre 1 obligation Auplata 2019 nouvelle de même valeur, soit 27% des obligations Auplata 2010 en circulation.
- 5 000 de ces obligations ont été souscrites par compensation de créances avec l'avance en compte courant octroyée fin 2013 par l'actionnaire de référence Compagnie Minière de Touissit (CMT).
- 5 548 de ces obligations ont été émises avec une contrepartie en trésorerie.

4.15.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2015	Part	Part	dont	dont
		à moins d'un an	à plus d'un an	inférieure à 5 ans	supérieure à 5 ans
Retraitement des crédits-baïls	495	149	346	346	
Emprunt obligataire	6 556	0	6 556	6 556	
Dettes financières avec les parties liées	501	501			
Autres dettes financières diverses	232	232			
Concours bancaires courants					
Dettes participation des salariés					
Totaux dettes financières	7 785	882	6 902	6 902	0

L'analyse par échéances intégrant les intérêts à payer est la suivante :

En K€	Part		Part		Part		Total	
	à moins d'un an		inférieure à 5 ans		supérieure à 5 ans			
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Retraitement des crédits-baïls	149	17	346	21			495	38
Emprunt obligataire		539	6 556	1 617			6 556	2 156
Dettes financières avec les parties liées	501						501	
Autres dettes financières diverses	232						232	
Concours bancaires courants	0						0	0
Totaux dettes financières	882	556	6 902	1 638	0	0	7 785	2 194

4.16 Autres passifs courants et non courants

En K€	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)
Fournisseurs	2 987	3 181
Fournisseurs d'immobilisations	1 067	1 067
Totaux fournisseurs	4 054	4 249
Avances et comptes reçus		
Dettes sociales	686	653
Dettes fiscales	308	310
Dettes diverses	70	122
Produits différés		
Autres		
Totaux des autres passifs courants	1 064	1 085
Autres passifs non courants		
Totaux autres passifs non courants	0	0

4.17 Engagements et passifs éventuels

4.17.1 Engagements financiers donnés

4.17.1.1 Redevances Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Resources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 K€.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2015 s'élève à 402 K€.

4.17.1.2 Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en terme de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

ARMINA a reçu le 3 août 2015, l'accord pour le renouvellement du PER BON ESPOIR jusqu'au 31 octobre 2016, pour un engagement de dépenses de 1.250K€

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 k€.

4.17.1.3 Engagement sur le PER Couriège

Le PER Couriège venant à expiration le 2 juillet 2015, et l'effort financier minimal sur le permis ayant été respecté, AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège, pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 K€.

4.17.1.4 Engagement sur les concessions Paul Isnard

Lors de l'achat en novembre 2009 des concessions Paul Isnard à la société Golden Star Ressources, AUPLATA s'est engagée à s'acquitter d'un « production payment » d'un montant forfaitaire de 1M\$ dès la date de première production commerciale de minerai. Dans le cadre de la cession de la société SOTRAPMAG et de ses concessions à la société COLUMBUS Gold, AUPLATA a transféré ses obligations à COLUMBUS sous la réserve toutefois qu'elle ne soit pas à l'origine de la première production commerciale de minerai.

Le 23 Octobre 2015, Colombus a assigné Auplata considérant que ce dernier a déclenché le règlement de production en procédant à la production d'or ou autre minerai à produire sur Paul Isnard Properties. Colombus, ayant réglé 650 KUSD à Golden Star au titre du « production payment », demande une compensation équivalente à Auplata. Ce risque a fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour litige pour un montant de 650 KUSD soit 595 K€ (cf note 4.13)

4.17.1.5 Perte de contrôle d'Armina au profit de Newmont

Se référer à la note 1.6

4.17.2 Passifs éventuels

Suite à la fermeture du site de Yaou, le Groupe a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Le montant total de leurs revendications s'élevait à 572 K€ au 31 décembre 2014, revu à 879 K€ au 31 décembre 2015 compte-tenu de l'impact des demandes portant sur des rappels de salaires. A ce jour, la Société considère que le risque n'est pas avéré : d'une part, la procédure de licenciement collectif ayant été respectée, le risque d'annulation pour irrégularité de procédure est écarté, et d'autre part le caractère économique du licenciement est démontré. A ce titre, aucune provision n'est comptabilisée ni au 31 décembre 2014, ni au 31 décembre 2015.

4.17.3 Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paie ments dus par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
<i>En K€</i>				
Emprunt obligataire	6 556	232	6 556	-
Obligations en matière de location – financement	495	149	346	-
Autres dettes financières diverses	232			
Dettes financières avec les parties liées	501	501	-	-
Concours bancaires courants				
Total	7 785	882	6 902	0

4.18 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En K€</i>	31/12/2015	31/12/2014
Ventes d'or	9 278	14 160
Ventes d'argent	7	9
Prestations de services	2 800	4 374
Chiffre d'affaires	12 085	18 543

Les prestations de service correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant.

La production d'or et d'argent provient, de l'exploitation des concessions de Dieu Merci, des PEX de Yaou et Dorlin et du contrat d'amodiation de PAUL ISNARD en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. L'extraction du minerai est issue

- des usines de gravimétrie exploitées par le groupe Auplata et implantées sur les sites de Dieu Merci et Elysée, celle de Yaou étant arrêtée pour raison économique depuis fin 2013 ;
- de chantiers alluvionnaires exploités par des sous-traitants miniers ou faisant l'objet d'une exploitation en régie.

Sur l'ensemble de l'année 2015, la production d'or brut avant affinage s'élève à 301 kg contre 505 kg en 2014. Le ralentissement de la production d'or en 2015 par rapport à l'année précédente est la conséquence directe de la période de transition sur les opérations minières liée à la préparation de la mise en œuvre industrielle du processus de cyanuration.

4.19 Charges d'exploitation

4.19.1 Ventilation des achats consommés

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Achats matières premières & autres approvisionnements	3 847	5 295
Variation stocks matières premières & autres approvisionnements	114	(58)
Achats de sous-traitance et autres services externes ⁽¹⁾	5 996	7 823
Autres charges externes	3 860	4 125
Totaux	13 816	17 185

(1) Correspond principalement aux charges de sous-traitance minière.

La baisse des charges de 20 % est une conséquence de la réduction de l'activité entre l'exercice 2015 et l'exercice 2014.

4.19.2 Charges de personnel

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	2 168	3 183
Charges sociales	912	988
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(101)	(88)
Totaux	2 979	4 082

Les charges de personnel intègrent, en 2015 un produit de 123 K€ correspondant à la reprise de la charge IFRS 2 comptabilisée en 2014 au titre de la dernière tranche du plan BSA-2014, dans la mesure où les conditions de performances internes (ie production d'or cumulée du premier semestre 2015 supérieure ou égale à 250 Kg) n'ont pas été atteintes.

4.19.3 Autres produits et charges d'exploitation

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat sur opérations de gestion ⁽¹⁾	(100)	(194)
Cessions d'actifs	129	27
Autres	0	0
Totaux	28	(167)

(1) Ce poste intègre des redevances pour un montant de 92 K€.

4.20 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

<i>En K€</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	35	5
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	2 571	2 560
Dotat ion a ux a m o r t i s s e m e n t s	2 605	2 565
Dot. aux provisions	1 140	134
Reprise de provisions	(1 167)	(169)
Dot./dép des stocks MP et marchandises	26	
Dot./dép. des actifs circulants	100	95
Dotat ion a ux d é p r é c i a t i o n s e t p r o v i s i o n s n e t t e s d	99	61
Dotat ions a ux a m o r t i s s e m e n t s e t p r o v i s i o n s n e t t e	2 705	2 625

4.21 Produits et charges non récurrents

<i>En K€</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits non récurrents		
Reprise sur dépréciation des titres mis en équivalence		2 566
Reprise dépréciation sur titres miniers		
Résultat de dilution/cession Colombus		109
Sous - total produits non récurrents	0	2 675
Charges non récurrentes		
Provision BRGM		(500)
Provision litige Golden Star/ Colombus ⁽²⁾	(595)	
Dépréciations et mises au rebut d'immobilisations ⁽³⁾	(248)	
Résultat de dilution/cession titres Colombus	(9)	
Autres charges non récurrentes	0	
Sous - total charges non récurrentes	(852)	(500)
Total net	(852)	2 175

(1) Cf. note.4.13

(2) Ces dépréciations sont la conséquence de l'arrêt de l'usine de Yaou décidée fin 2013

4.22 Coût de l'endettement

<i>En K€</i>	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et charges assimilés	(735)	(882)
Produits nets des autres valeurs mobilières		
Coût de l'endettement financier net	(735)	(882)
Autres intérêts et produits assimilés	70	3
Différence nette de change		12
Dotations financières nettes des reprises		
Total des charges et produits financiers	(664)	(867)

4.23 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

4.23.1 Charges et produits calculés

<i>En K€</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	2 447	2 321
Etalement du coût des stock-options	(123)	613
Variation de juste valeur du dérivé orlié à l'évolution du coût forward de l'or		13
Total charges et produits calculés	2 325	2 947

4.23.2 Détermination du besoin en fonds de roulement

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation cash	Reclass. actifs en cours de cession	Autres mouvements	Clôture
Stocks nets	468	(102)			366
Clients nets	1 750	(68)	(1)		1 681
Avances et acomptes	124	(112)			12
Autres Débiteur	103	49	(40)		111
Fournisseurs débiteurs					
Comptes courants				3	3
Créances d'impôt	92	10			102
Charges constatées d'avance	33	25	1		59
Créances successions d'immobilisation (SNC)					
Sous totaux	2 570	(198)	(41)	3	2 334
Dettes fournisseurs	3 178	(133)	(59)		2 987
Fournisseurs d'immobilisations	1 067				1 067
Dettes fiscales et sociales	964	30	(0)		994
Impôt exigible		(0)			
Dettes diverses	122	(19)	(33)		70
Sous totaux	5 332	(122)	(92)		5 118
Besoin en fonds de roulement	(2 762)	(76)	51	3	(2 784)

4.24 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

<i>En K€</i>	OMCI	OSEAD	MEANINGS	CMT	MDG
Compte de résultat 31/12/2015					
Chiffre d'affaires				84	786
Autres produits					
Achats et charges externes			2	82	3 224
Prestations de R&D activées					
Charges financières	45	6		76	
Résultat des activités non poursuivies					
Bilan 31/12/2015					
Clients				50	102
Débiteurs					
Fournisseurs			2		19
Avances en compte-courant	(1 231)	405		76	
Dépôts et cautionnements reçus					
Emprunt obligataire				2 500	
Obligations souscrites					354
Intérêts courus sur emprunt obligataire				200	
Intérêts courus sur Obligations souscrites					11

4.25 Information sectorielle

4.25.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

4.25.2 Informations par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane Française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France.

4.26 AUTRES NOTES

4.26.1 Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
Effectifs en fin période	50	90

4.26.2 Rémunération des mandataires sociaux

Nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société et des sociétés contrôlées par AUPLATA durant l'exercice écoulé. Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général Délégué et Monsieur Jean-François Fourt, Président du Conseil d'Administration ont perçu une rémunération sur 2015 s'élevant au total, avantages en nature compris, à 251 K€. M. Nagib BEYDOUN, Directeur Général Délégué, n'est rémunéré par aucune société du Groupe AUPLATA.

4.26.3 Événements postérieurs

- Au cours de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2016, le Président a informé le Conseil d'administration que chacun des bénéficiaires a notifié à la société son refus ferme, définitif et irrévocable de bénéficier de l'attribution gratuite des actions décidée par le conseil d'administration du 23 octobre 2015.

Personnes concernées par le refus d'attribution gratuite d'actions :

- Jean François Fourt	1.000.000
- Didier Tamagno	100.000
- Nagib Beydoun	100.000
- Gilles Boyer	800.000

- Une première campagne de forage visant à certifier le montant d'or contenu dans les bassins de déchets du site de Dieu Merci (rejets de minerai de l'usine gravimétrique) a été initiée au quatrième trimestre 2015. Les résultats de cette première campagne d'évaluation de nos déchets ont montré la présence de ressources représentant environ une tonne d'or sur le périmètre examiné.

Le détail des ressources minérales est donné dans le tableau suivant :

Ressources minérales	Tonnes de minéral	Teneur moyenne en or (en grammes par tonne)	Quantité d'or (en grammes)
Mesurées	368 814	2,0	740 103
Indiquées	102 804	1,6	166 123
Inférées	87 984	1,3	117 506
Total	559 602	1,8	1 023 732

- Le conseil d'administration d'Auplata au cours de sa réunion du 2 mars 2016 a entériné un projet de plan de transformation visant à consacrer les ressources de la société à la mise en œuvre du procédé de production d'or par cyanuration, en lieu et place des techniques d'extraction par gravimétrie primaire (exploitation de la saprolite).

Cette décision a conduit la société à supprimer 28 postes directement ou indirectement liés à la production gravimétrique primaire et à réduire la structure de coûts fixes et variables liés à l'abandon de cette activité.

- Auplata a poursuivi la cession de ses titres Columbus sur les premiers mois de l'année 2016 :

- Au cours du mois de janvier 2016 la société a procédé à la vente de 2 242 500 titres,
- Au cours du mois de février 2016 la société a procédé à la vente de 2 314 000 titres,
- Au cours du mois de mars 2016 la société a procédé à la vente de 8 424 000 titres.

Le solde des titres Columbus dans les comptes d'Auplata s'établit après ces ventes à 6 801 177 titres.

- En date du 11 Avril 2016, NEWMONT LA SOURCE a informé AUPLATA qu'elle avait réalisé 3.518.786,00 USD de dépenses d'exploration dans le cadre de l'accord de Joint Venture signé le 9 Septembre 2014 et qu'elle exerçait en conséquence la clause

du paragraphe 5.2.1 du même accord en portant sa participation à 51% dans ARMINA. Dans le même temps, NEWMONT LA SOURCE annonçait sa volonté d’entamer la phase 2 de l’accord qui prévoit un engagement de dépenses de 9 MUSD sur 4 ans dont 2,9 MUSD minimum sur l’année 2016, portant le total de dépenses sur la phase 2 à 3,4 MUSD minimum.

En parallèle, NEWMONT LA SOURCE respectait son engagement de reverser dans la JV le permis NEM 4 d’une surface de 155 Km² qu’elle a obtenu le 16 Janvier 2016 et dont le décret est paru au Journal Officiel du 20 Janvier 2016. Ce permis qui complète avantageusement la zone couverte dans la région par les 3 Permis Bon Espoir, Iracoubo Sud et NEM 4 sera complété par un dépôt de permis complémentaire sur la zone englobant les trois permis et leurs zones de raccordement. Cela permettra d’isoler une zone très prometteuse, suite aux premiers sondages effectués par NEWMONT LA SOURCE et aux campagnes de prospections menées par ARMINA (notamment la campagne de fin 2014, début 2015 qui a permis lors du passage vers IRACOUBO SUD d’observer une activité intense clandestine sur les flats de NEM 4). Cette zone représente également un intérêt non négligeable sur le plan logistique avec 3 accès potentiels :

- Par le Sud via une piste partant des Concession Dieu Merci
- Par le Nord via la rivière Mana
- Par le Nord Ouest via la Piste de Paul Isnard

4.27 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
<i>Société consolidante</i>							
AUPLATA SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
<i>Filiales</i>							
SMYD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
ARMINA ⁽³⁾	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
OMCI	AUPLATA SA	50%	NC	50%	NC	MEE	NC
CMD9 ⁽¹⁾	AUPLATA SA	-	-	-	-	-	-
VERDAL REFORESTAGE	AUPLATA SA	66%	66%	66%	66%	IG	IG
COLUMBUS GOLD ⁽²⁾	AUPLATA SA	-	-	-	-	-	-

- (1) AUPLATA a procédé en date du 24 décembre 2014 à la dissolution sans liquidation, par voie de transmission universelle de patrimoine, de la société CMD9. Cette société avait été créée en vue de demander un Permis Exclusif d’Exploration sur Paul Isnard.
- (2) COLOMBUS GOLD est comptabilisée en tant que « titres disponibles à la vente » à compter du 30/09/2014
- (3) Armina a été reclassée au titre de l’application IFRS 5 (cf. notes 1.6 et 4.10)